

**2024-2025**

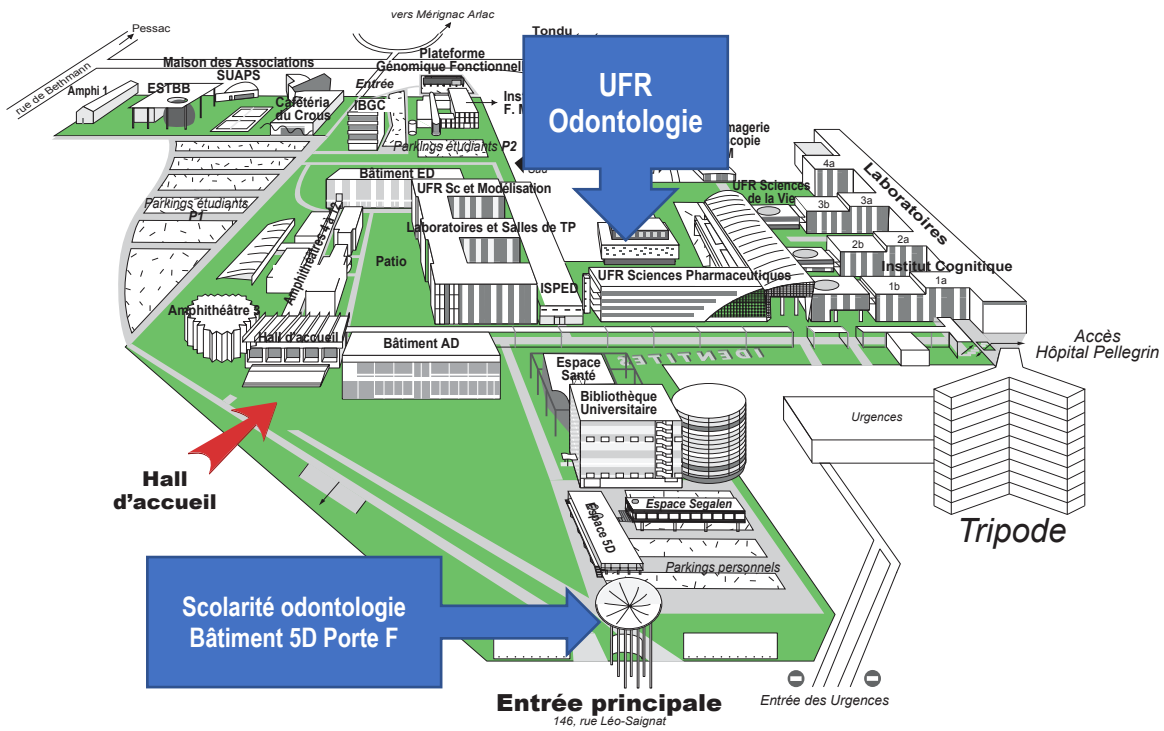
mis à jour au 05.07.2024 – v1

**Guide de l'étudiant**  
**UFR des Sciences odontologiques**

# Rentrée 2024-25

## *Vade me cum*

UFR des Sciences odontologiques,  
146, rue Leo Saignat, 33076 Bordeaux Cedex





|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Doyen</b><br>Secrétaire de direction   | Pr Caroline BERTRAND<br>M <sup>me</sup> Amira SOUADA   | 05 47 30 43 01<br>directeur.odonto@u-bordeaux.fr   |
| <b>Vice-Doyens</b><br>Pédagogie<br>Recherche<br>Relations internationales   | Dr Yves DELBOS<br>Pr Sylvain CATROS<br>Dr Cyril SEDARAT  | 05 47 30 43 06<br>yves.delbos@u-bordeaux.fr<br>05 47 30 43 29<br>sylvain.catros@u-bordeaux.fr<br>05 47 30 43 30<br>cyril.sedarat@u-bordeaux.fr   |
| <b>Responsable administrative</b>   | M <sup>me</sup> Anaïs MARCOUILLER  | 05 47 30 43 02<br>anais.marcouiller@u-bordeaux.fr  |
| <b>Secrétaire pédagogique</b>   | M <sup>me</sup> Véronique GUERRERO   | 05 47 30 43 03<br>veronique.guerrero@u-bordeaux.fr   |
| <b>Scolarité (Espace 5D)</b>  | M <sup>me</sup> Nassima BENMAHI<br><i>Responsable Scolarité</i><br>(4a, 5a)<br>M. Arthur DINANT<br>( 2a, 3a, CES)<br>M <sup>me</sup> Malaika MONDESIR<br>(6a, Thèse, Internes...)<br>M. Dorian SAADI<br>(stages DOM-TOM) | 05 57 57 57 34<br>nassima.benmahi@u-bordeaux.fr<br><br>05 57 57 10 70<br>arthur.dinant@u-bordeaux.fr<br>05 47 30 43 27<br>malaika.mondesir@u-bordeaux.fr<br><br>dorian.saadi@u-bordeaux.fr |
| <b>Enseignements pratiques</b>  | <i>Bureau des prothésistes</i><br>M. Pascal HOUSTY<br>M. Julien LASSORT<br><i>Laboratoire</i><br>Mme Martine SAINT-MARC<br><i>Service technique</i><br>M. Eric PERRIAT   | 05 47 30 43 52<br>pascal.housty@u-bordeaux.fr<br>julien.lassort@u-bordeaux.fr<br>05 47 30 43 24<br>martine.saint-marc@u-bordeaux.fr<br>05 47 30 43 51<br>eric.perriat@u-bordeaux.fr        |
| <b>Informatique, audio-visuel</b><br>Bureau 218   | M. Benoit CROS   | 05 47 30 43 66<br>benoit.cros@u-bordeaux.fr  |
| <b>Départements</b><br>- Odontologie pédiatrique<br>- ODF<br>- Santé publique<br>- OCE<br>- Prothèse<br>- Biologie<br>- Parodontologie<br>- Chirurgie orale<br>- Fonctions dysfonctions | Dr Yves DELBOS<br>Dr François de BRONDEAU<br>Dr Elise ARRIVE<br>Dr Olivia KEROUREDAN<br>Dr Emmanuel d'INCAU<br>Dr Noélie THEBAUD<br>Dr Cyril SEDARAT<br>Dr Mathilde FENELON<br>Dr Jean-Christophe COUTANT                | 05 47 30 43 58<br>05 47 30 43 53<br>05 47 30 43 22<br>05 47 30 43 57<br>05 47 30 43 59<br>05 47 30 43 20<br>05 47 30 43 55<br>05 47 30 43 54<br>05 47 30 43 21                             |

## Service PHASE

L'université de Bordeaux accompagne les étudiants à besoins spécifiques. Le service PHASE leur propose un accompagnement personnalisé pour favoriser la réalisation de leur projet d'études.

Peuvent être concernés :

- Les étudiants en situation de handicap ou de longue maladie
- Les étudiants sportifs de haut niveau (inscrits sur les listes du ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports) et de bon niveau
- Les artistes confirmés
- Les étudiants élus aux conseils centraux de l'université.

Site internet : [Phase](#)

contact Collège Sciences de la santé

Marie LE PARC - 05 57 57 56 84

[phase.bordeaux@u-bordeaux.fr](mailto:phase.bordeaux@u-bordeaux.fr)



Créé à l'initiative conjointe des étudiants et de la Direction le **bureau bien-être** a pour mission l'écoute et le soutien des étudiants en odontologie de Bordeaux  
[bbe.odonto@u-bordeaux.fr](mailto:bbe.odonto@u-bordeaux.fr)

## Contrat CESP



Le contrat d'engagement de service public (CESP), créé par la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013, prévoit que les étudiants en odontologie peuvent se voir accorder une allocation mensuelle de l'ordre de 1200€ brut par mois. En contrepartie, les signataires s'engagent à exercer leurs fonctions dans des zones identifiées par les ARS où l'offre en chirurgie dentaire est insuffisante. En contrepartie, ils s'engagent à exercer, à titre libéral ou salarié, dans des zones identifiées par les ARS où l'offre en chirurgie dentaire est insuffisante, et pour une durée égale à celle durant laquelle ils ont perçu cette allocation avec un minimum de 2 ans d'engagement.

Plusieurs modes d'exercice sont possibles mais avec l'obligation d'exercer dans le cadre des conventions conclues avec les organismes de l'assurance maladie : exercice libéral, exercice salarié (centres de santé, maisons de santé pluridisciplinaires, établissements de santé...) ou mixte.

Le lieu d'exercice peut revêtir la forme d'un exercice mixte entre différentes structures, mais toutes doivent être situées dans une zone prévue au deuxième alinéa de l'article 9 du décret n° 2013-735 du 14 août 2013 relatif au contrat d'engagement de service public durant les études odontologiques.

Peuvent signer un CESP, les étudiants en odontologie dès leur 2<sup>ème</sup> année d'études odontologiques et jusqu'à leur 6<sup>ème</sup> année incluse dans le cas de la réalisation d'un troisième cycle court ou jusqu'à leur 5<sup>ème</sup> année incluse dans le cas de la réalisation d'un troisième cycle long (internat).

Composition du dossier et formulaire type à consulter sur le site du [CESP](#)

Dépôt des candidatures au mois de novembre





## Votre carte IZLY

Lors de votre première inscription administrative, vous aller recevoir gratuitement **une carte Izly** qui :

- est votre carte d'étudiant : justificatif social ou pour se présenter aux examens
- vous permet d'accéder à un panel de services ( accès au restaurant et bibliothèque universitaires, parking étudiant... photocopies)
- est utilisable comme porte-monnaie électronique grâce au système izly ([www.izly.fr](http://www.izly.fr)).

**La carte Izly est strictement personnelle.** L'accès aux données enregistrées sur la puce est protégé par un code PIN, qui doit obligatoirement être initialisé avant la première utilisation.

**Cette carte est indispensable pour accéder au bâtiment lorsque les portes sont verrouillées, et aux salles d'examen pour toutes les sessions**



## Vos identifiants IDNUM

Votre identité numérique repose sur un **identifiant IDNUM** qui vous permettra d'accéder à l'ENT. Elle est créée automatiquement lors de votre première inscription à l'université de Bordeaux. Elle nécessite une **activation en ligne** sur :

<https://activation.u-bordeaux.fr/index.php?page=etudiant>

<https://sante.u-bordeaux.fr/Formations/S-inscrire-Se-reinscrire/S-inscrire-en-Odontologie>

Vous trouverez sur le certificat de scolarité  votre code INE  et  votre N° étudiant UB  qui vous seront demandés lors la procédure d'activation.

En cas de perte du mot de passe, votre IDNUM devra être réinitialisé à partir de la question/réponse saisie lors de la l'activation de l'IDNUM et de votre code étudiant



## Votre accès Apolline

**Apolline est la plateforme pédagogique de l'UFR sur base Moodle.** Elle abrite les supports de cours et d'évaluation derrière l'ENT. Vous êtes automatiquement ajouté(e) dans la cohorte de votre année, dès que votre inscription administrative est régularisée.

En cas de difficultés pour vous connecter, contactez Benoit Cros.



**RENTREE 2024-25**



**La situation sanitaire peut conduire à des aménagements spécifiques du fonctionnement de l'UFR durant l'année.** Ces dispositions sont évolutives et peuvent concerner :

- l'accès au bâtiment et la circulation interne,
- la capacité d'accueil des salles et des amphithéâtres,
- l'organisation des enseignements, des stages et des examens...
- La soutenance des thèses

**La vaccination est obligatoire pour les étudiants en cursus de santé**

Pour pouvoir accéder aux activités dans le cursus santé, que ce soit en universitaire ou en hospitalier, vous devez être à jour des vaccins obligatoires et le COVID en fait partie  
**PAS DE VACCIN = SUSPENSION IMMEDIATE.**

Retrouvez l'ensemble des mesures sanitaires prises par l'université pour assurer la sécurité de tous, et les fiches d'informations disponibles sur le site de l'université :

<https://www.u-bordeaux.fr/Urgence/Conditions-et-consignes-sanitaires>

- Prise en charge des étudiants présentant des symptômes de la COVID
- Protection et accompagnement des étudiants vulnérables

Vous pouvez adresser vos questions médicales à l'Espace Santé Etudiants : [ese@u-bordeaux.fr](mailto:ese@u-bordeaux.fr)

**Les cas testés COVID + et les personnes placées en quatorzaine préventive sont considérées comme « absence justifiée »** même si vous ne disposez pas sur le moment de l'arrêt de travail ou du certificat médical à l'appui, et que vous pourrez présenter a posteriori. **Le retour sur le Campus est subordonné à l'avis des autorités de santé.**

# Quoi et qui ?

Trouvez le bon interlocuteur pour vos démarches...



UNIVERSITE DE BORDEAUX

UFR DES SCIENCES ODONTOLOGIQUES

## FONCTIONNEMENT

|                            |                              | j'ai besoin de :   |   |
|----------------------------|------------------------------|--|---|
| Services                   | démarches                    | Documents à retirer  | Documents à remettre  |
| SCOLARITE                  | Inscriptions administratives | Certificats de scolarité   | mes documents justificatifs de parcours   |
|                            | Organisation des examens     | relevés de notes   | ma convention de stage à faire signer   |
|                            | Gestion des stages           | diplômes<br>Attestation de réussite                                  | mon rapport de stage d'observation ou de stage actif<br>mes fiches de consultation EHPAD<br>mes fiches de stage de prévention |
| SECRETARIAT<br>PEDAGOGIQUE | Emplois du temps             | mon attestation d'assiduité  | Mon justificatif d'absence  |
|                            |                              | mon carnet de stage<br>mon dossier EHPAD<br>mes kits de consultation | Mon certificat médical<br>ma demande de consultation de copies d'épreuve  |



*De nombreuses activités à l'extérieur de l'établissement, comme tous les stages en dehors du CHU, nécessitent l'établissement d'une convention qui fixe les objectifs pédagogiques et les obligations de chaque partie. Ces conventions sont obligatoires pour bénéficier d'une couverture assurantielle dans le cadre de l'activité, donc*

1. Lorsque vous intervenez à l'extérieur, une convention préalable au démarrage de l'activité doit être établie : *pas de convention ou convention postérieure au démarrage de l'activité = invalidation du stage !*
2. C'est à vous et à personne d'autre qu'il appartient de rédiger cette convention suivant les modèles disponibles sur pStage, accessible sur votre ENT, à la faire signer et à la déposer en temps utile. *Pas de convention déposée dans les délais = invalidation du stage !*
3. *Stage invalidé = dette ou redoublement !*

## GUIDE de l'ETUDIANT DFGSO

### Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques

► *Le diplôme correspond au 2 premières années du cursus en odontologie* suivant votre réussite au concours de PACES ou à votre admission directe via une passerelle. Il confère un grade Licence et se compose du DFGSO 2 (2<sup>ème</sup> année ou 2a, anciennement P2) et du DFGSO 3 (3<sup>ème</sup> année ou 3a, anciennement D1).

► *Ce diplôme comprend* cf MCC :

- des enseignements théoriques ou cours magistraux (CM)
- des enseignements pratiques (TP / EP) et des enseignements dirigés (ED) obligatoires
- un stage d'initiation aux soins infirmier (2a) obligatoire
- des stages d'initiation clinique (2a, 3a) obligatoires
- une formation au numérique (2a) : Pix (anciennement C2i) obligatoire
- un enseignement optionnel obligatoire
- l'attestation de soin d'urgence (AFGSU) obligatoire

► *La validation de toutes les UE est nécessaire pour passer dans le cycle suivant de grade Master (4 et 5a)*. En cas d'échec, vous conservez le bénéfice des UE acquises (principe de capitalisation) et sur décision du jury, vous pouvez bénéficier d'une dette entre la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année, évitant le redoublement en vous permettant de poursuivre dans l'année supérieure et de repasser une UE non validée de 2<sup>ème</sup> année. *Il vous appartient de régulariser cette dette « sans quoi le passage en 4<sup>o</sup> année ne sera pas possible », prenez contact avec le responsable d'UE.*

► *Vos contacts*

Gestion des cursus étudiants (inscriptions administratives, conventions de stage, et résultats...)- Scolarité :

Espace 5D porte F (à côté de la bibliothèque universitaire)

M. Arthur DINANT : 05 57 57 10 70 (2a et 3a + CES)

Mme Nassima BENMAHI : 05 57 57 57 34 (4a et 5a, stages DOM-TOM)

Mme Malaika MONDESIR : 05 47 30 43 27 (6a + internes + thèses)

Gestion des enseignements (planning des cours et examens...)- UFR :

UFR Odontologie - secrétariat pédagogique - 3<sup>ème</sup> étage

Mme Véronique GUERRERO : 05 47 30 43 03

► *Documents complémentaires à consulter disponibles sur Apolline ou sur le site du Collège santé*

- Le livret des modalités de contrôle des compétences et connaissances (M3C)
- Le livret des enseignements optionnels



*L'année ne se termine pas à la fin des cours mais avec la publication des résultats de la session de rattrapage, généralement après la deuxième semaine de juillet...*



# Points de vigilance DFGSO2 - 2a

## 1. Stage infirmier

Les étudiants rentrant en 2a doivent obligatoirement effectuer un stage infirmier suivant les modalités précisées par les MCC. Vous devrez aussi valider un module en ligne correspondant à l'UE d'Hygiène et soins infirmiers.

- Pour les étudiants hors bordeaux : vous pouvez effectuer ce stage dans un établissement hospitalier conventionné avec votre université d'origine.
- Pour les étudiants passerelle : vous pouvez être dispensés de ce stage sur justificatifs, si vous l'avez déjà effectué dans un cursus antérieur.

**Vaccinations** : Les étudiants en formations médicales et paramédicales, sont soumis à des recommandations particulières en matière de vaccinations obligatoires. La fiche médicale, disponible sur le site du Collège Santé, dûment remplie par votre médecin traitant sera le justificatif de vos vaccinations tout au long de vos études. <https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/PACES-Paramedical>  
Pour les étudiants destinés à suivre des études de médecine et d'odontologie ces fiches doivent être validées obligatoirement par un médecin de l'Espace santé étudiants avant l'organisation des stages de soins infirmiers débutants en septembre. **Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage.**

## 2. Stage d'observation au CHU (initiation aux fonctions odontologiques)

Un stage d'observation et d'initiation aux fonctions odontologiques d'une durée de 20h doit être réalisé au deuxième semestre. Vous serez affecté(e) pour une période donnée, sur un des sites disponibles. Ce stage est obligatoire. Les conditions de validation sont inscrites sur le carnet de stage que vous devrez retirer au secrétariat pédagogique.

## 3. Assiduité :

**La présence aux TP et aux ED est obligatoire.** Les absences non justifiées vous exposent à une non validation de l'UE correspondante et ce tout particulièrement concernant les disciplines transversales :

- a. La recherche documentaire
- b. La formation au numérique (PIX)
- c. L'anglais

### En cas d'absence à un enseignement obligatoire :

- prévenez le responsable d'enseignement
- déposez **dans les 48h le justificatif d'absence** auprès du secrétariat pédagogique à l'UFR

## 4. Optionnels (cf [livret des optionnels](#) en accès direct sur la page d'accueil d'Apolline)

*Vous devez choisir un optionnel validant et un seul*, dont la validation sera nécessaire pour le passage en 3a. Par défaut, il s'agit du stage d'observation en cabinet dentaire. Par défaut, vous êtes inscrits en option « stage en cabinet » et vous disposez de 15j après la rentrée pour changer d'option, mais vous devez le signaler à la scolarité (espace 5D). Vérifiez les conditions de validation de votre option, pour éviter les mauvaises surprises, et soignez la rédaction et la présentation de vos rapports de stage s'il en est demandé un.

## 5. Distribution des caisses de TP (cf [Caisse TP](#) en accès direct sur la page d'accueil d'Apolline)

Une caisse TP contenant du matériel nécessaire aux TP vous sera confiée en 2a. **Vous devrez la restituer en bon état, caisse et matériel nettoyés, en fin de 4a.** Les éléments manquants devront être remplacés par vos soins.

# Points de vigilance DFGSO3 - 3a

**!!! Passeport clinique : en préalable à votre entrée en clinique, vous devez valider une épreuve sous forme de QCM portant sur les notions acquises en 2a et 3a.**

## 1. Assiduité :

la présence aux ED est obligatoire. **En cas d'absence à un enseignement obligatoire** : prévenez le responsable d'enseignement et déposez **dans les 48h le justificatif d'absence** auprès du secrétariat pédagogique à l'UFR Les absences non justifiées vous exposent à une non validation de l'UE correspondante et ce tout particulièrement concernant les disciplines transversales :

- a. UE Hygiène et service sanitaire
- b. AFGSU
- c. L'anglais

## 2. Optionnels

Vous devez choisir un optionnel validant et un seul, dont la validation sera nécessaire pour le passage en 3a. *Par défaut, vous êtes inscrits en option « stage en cabinet » et vous disposez de 15j après la rentrée pour changer d'option, mais vous devez le signaler à la scolarité (espace 5D).* Vérifiez les conditions de validation de votre option, pour éviter les mauvaises surprises, et soignez la rédaction et la présentation de vos rapports de stage s'il en est demandé un.

## 3. Dette

Si vous n'avez pas validé une UE de 2a et que vous bénéficiez d'une dette, il vous appartient de prendre contact avec l'enseignant responsable et de vous assurer que vous pourrez l'apurer. **Ne pas vous manifester vous expose à un redoublement.**

*Il n'y a pas de dettes possibles pour le passage en 4a :*  
vous devez avoir validé TOUTES les UE du DFG (2-3a) pour pouvoir accéder au DFA (4-5a)

## 4. Stage d'observation au CHU (initiation aux fonctions odontologiques)

Un stage d'observation et d'initiation aux fonctions odontologiques d'une durée de 20h doit être réalisé du deuxième semestre. Vous serez affecté pour une période donnée, sur un des sites disponibles. Ce stage est obligatoire. Les conditions de validation sont inscrites sur le carnet de stage que vous devrez retirer au secrétariat pédagogique et rapporter à la fin de celui-ci. **Pas de carnet de stage rempli et signé = pas de validation !**

*Vaccinations obligatoires cf informations en 2a*

## 5. Service sanitaire

Un service sanitaire obligatoire de 6 semaines comprenant une formation théorique et pratique a été institué pour tous les étudiants du secteur santé. Il se traduit par une action concrète auprès des publics ciblés qui doit être réalisée pour pouvoir valider le diplôme du DFASO. Une partie des enseignements est mutualisé avec les autres composantes, la partie odontologique spécifique est dispensée dans l'UE de santé publique en 3a au deuxième semestre.



## GUIDE de l'ETUDIANT DFASO

### Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques

► *Le Diplôme correspond au 2 années d'odontologie faisant suite au DFASO.* Il confère un grade Master et se compose du DFASO 1 (4<sup>ème</sup> année ou 4a, anciennement D2) et du DFASO 2 (5<sup>ème</sup> année ou 5a, anciennement D3).

**A partir du DFA, vous obtenez le statut d'étudiant hospitalier, ce qui implique**

- *Des obligations de service et autorisations d'absence pour vos congés*
- *La souscription à une assurance civile professionnelle (RCP)*
- *L'Inscription au conseil de l'ordre (professionnel en formation, réserve sanitaire)*

► *Ce diplôme comprend* cf M3C :

- des enseignements théoriques ou cours magistraux (CM)
- des enseignements pratiques (TP / EP) et des enseignements dirigées (ED) obligatoires
- des stages cliniques (4a, 5a) obligatoires
- un enseignement optionnel obligatoire
- l'attestation de Formation aux Gestes d'urgence (AFGSU) obligatoire
- l'attestation Radioprotection (5a) obligatoire
- l'attestation MEOPA pour exercer au CHU (5a) obligatoire
- l'attestation Service sanitaire : module théorique et action concrète

► *La validation de toutes les UE est nécessaire pour passer dans le cycle suivant* : internat ou 6<sup>ème</sup> année. En cas d'échec, vous conservez le bénéfice des UE acquises (principe de capitalisation) et sur décision du jury, vous pouvez bénéficier d'une dette entre la 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année, évitant le redoublement en vous permettant de poursuivre dans l'année supérieure et de repasser une UE non validée de 4<sup>ème</sup> année. Il vous appartient de régulariser cette dette, « **sans quoi le passage en 6<sup>o</sup> année ne sera pas possible** » prenez contact avec le responsable d'UE.

► *Vos contacts*

Gestion des cursus étudiants (inscriptions administratives, conventions de stage, et résultats...)- Scolarité :

Espace 5D porte F (à côté de la bibliothèque universitaire)

M. Arthur DINANT : 05 57 57 10 70 (2a et 3a + CES)

Mme Nassima BENMAHI : 05 57 57 57 34 (4a et 5a, stages DOM-TOM)

Mme Malaika MONDESIR : 05 47 30 43 27 (6a + internes + thèses)

Gestion des enseignements (planning des cours et examens...)- UFR :

UFR Odontologie - secrétariat pédagogique - 3<sup>ème</sup> étage

Mme Véronique GUERRERO : 05 47 30 43 03

► *Documents complémentaires à consulter disponibles sur Apolline ou sur le site du Collège santé*

- Le livret des modalités de contrôle des connaissances (M3C)
- Le livret des enseignements optionnels

*La rentrée des étudiants de 4a est anticipée fin août  
pour une préparation à l'entrée dans les services cliniques*

## Points de vigilance DFASO1 - 4a

### 1. Stages cliniques

- Votre entrée en 4a vous confère le statut d'étudiant hospitalier, source d'obligations, notamment en terme de congés. La validation des stages cliniques est basée sur l'activité que vous devez reporter sur votre carnet de stage. Veillez à le tenir à jour et à le faire signer par les enseignants responsables.
- Les stages d'été sont pris en compte pour la validation de l'année supérieure
- Les étudiants DOM-TOM peuvent demander à effectuer un stage d'été dans leur département d'origine, s'il existe un Centre Hospitalier acceptant de les recevoir.

### 2. Service sanitaire

Vous pouvez effectuer l'action concrète nécessaire à la validation de l'attestation Service sanitaire

### 3. Enseignements complémentaires obligatoires

Attention la présence est obligatoire, en cas d'absence, vous contractez une dette pour l'année suivante.

- a. Module NRBC pour l'attestation de formation aux gestes d'urgence : cours commun avec les autres UFR de santé au deuxième semestre (date en mai à préciser).
- b. ED Lecture critique d'article
- c. TP prothèse implantaire

### 4. Optionnels (cf [livret des optionnels](#) en accès direct sur la page d'accueil d'Apolline)

*Vous devez choisir un optionnel validant et un seul*, dont la validation sera nécessaire pour le passage en 5a. Vous disposez de 15j pour changer d'option mais vous devez le signaler à la scolarité (Espace 5D). Vérifiez les conditions de validation de votre option, pour éviter les mauvaises surprises, et soignez la rédaction et la présentation de vos rapports de stage s'il en est demandé un !

### 5. Restitution des caisses (cf [Caisse TP](#) en accès direct sur la page d'accueil d'Apolline)

*A la fin de l'année, vous devrez restituer la caisse et le matériel qui vous ont été confiés en 2a ou doit être remplacé par vos soins.,*

**La caisse doit être rendue propre, contenant l'ensemble du matériel en bon état et nettoyé  
Vous serez convoqués au mois de mai pour la restitution**

## Points de vigilance DFASO 2 - 5a

### 1. Attestations obligatoires :

- **Radioprotection** attestation, indépendante des autres UE durant votre cursus de 5a. En cas d'absence même justifiée, vous devrez chercher une formation extérieure habilitée pour obtenir cette attestation.
- **MEOPA** : formation obligatoire pour les étudiants 5a exerçant au CHU de Bordeaux, à ne pas confondre avec la formation validante pour l'exercice libéral. En cas d'absence ou d'échec à l'épreuve, vous devez contacter rapidement la scolarité pour trouver une solution de rattrapage.

### 2. CSCT

Vous devez obtenir ce diplôme, indépendant des autres UE durant cette 5a pour pouvoir effectuer des remplacements, et poursuivre votre cursus en 6a ou en internat. Suivant les MCC en vigueur, il s'agit d'une épreuve orale portant sur 2 cas cliniques (enfant et adulte) non compensables (il n'y a pas de compensation entre les 2 notes obtenues pour les cas enfant et adulte) mais capitalisables (vous en conservez le bénéfice en cas de redoublement). ***L'attestation de réussite au CSCT vous sera remise APRÈS la délibération de session 1 ou 2 suivant votre réussite : ne vous engagez pas trop tôt sur une proposition de remplacement que vous ne pourriez pas honorer.***

### 3. Validation du DFASO

- **UE épreuve pluridisciplinaire de synthèse clinique** (examen unique écrit au deuxième semestre) qui repose actuellement sur la rédaction de questions cliniques réparties sur les champs disciplinaires suivant le principe des questions d'internat avec 1 grande question d'1h, et 5 petites questions de 15 mn chacune. *Une UE unique de réflexion clinique MBD basée sur le même principe sera mise en place au premier semestre 2023-24.*
- **Dettes** : Si vous n'avez pas validé une UE de 4a et que vous bénéficiez d'une dette, il vous appartient de prendre contact avec l'enseignant responsable et de vous assurer que vous pourrez l'apurer. Ne pas vous manifester vous expose à un redoublement. ***Il n'y a pas de dettes possibles pour pouvoir poursuivre en 3<sup>ème</sup> cycle : vous devez avoir validé TOUTES les UE du DFA (4-5a) et TOUTES les attestations (radioprotection, service sanitaire, AFGSU...) + le CSCT.***
- **Optionnel** : Vous devez choisir un optionnel validant et un seul, dont la validation sera nécessaire pour le passage en 6a. Vous disposez de 15j pour changer d'option mais vous devez le signaler à la scolarité-(Espace 5D). ***Vérifiez les conditions de validation de votre option, pour éviter les mauvaises surprises,*** et soignez la rédaction et la présentation de vos rapports de stage s'il en est demandé un.

***La validation du DFASO (UE, stages, -attestations réglementaires et CSCT inclus - fournis par la Scolarité) vous permet d'exercer en tant que remplaçant durant vos congés sur autorisation du Doyen (à retirer à l'UFR), après avis du chef de service et sous réserve de présence lors de l'intervention de l'Ordre.***

### 4. Stages cliniques

- **Les stages d'été**
  - sont pris en compte pour la validation de l'année supérieure
  - peuvent être effectués en DOM-TOM pour les étudiants concernés dans les CHR locaux sous réserve de disponibilité
  - peuvent être effectués en site périphérique...
- **Si vous continuez en cycle court (6a) vous avez la possibilité d'être affectés en site périphérique** (Agen, Angoulême, Brive, Libourne, Limoges, Mont-de-Marsan, Périgueux, Poitiers) : une réunion sera organisée au mois de mai pour informations complémentaires.



## GUIDE de l'ETUDIANT TCSO 1

### Troisième cycle court en Sciences Odontologiques

► *La validation de la sixième année et la soutenance de la thèse d'exercice permet d'accéder à la profession de chirurgien-dentiste*, pour les étudiants qui ne suivent pas la voie de l'internat.

Les internes en odontologie suivent un cursus de spécialité sanctionné par un Diplôme d'Etudes Spécialisées et la soutenance d'une thèse d'exercice

- Chirurgie orale (4 ans),
- Médecine bucco-dentaire (3 ans),
- ODF (3 ans).

► *Pour les étudiants du cycle court, la formation comprend* (cf M3C en cours):

- des enseignements théoriques ou cours magistraux (CM) des enseignements pratiques (TP / EP) et des enseignements dirigés (ED) sous forme de séminaires obligatoires
- la participation à des journées de formation continue
- des stages cliniques (6a) obligatoires
- des stages de prévention obligatoire
- la réalisation d'un stage actif chez le praticien agréé

Des aménagements spécifiques s'appliquent aux cas des étudiants affectés hors Bordeaux : choix des terrains de stages et optionnels sur place...

#### **Pour les affectations hors bordeaux :**

- une réunion d'information (présence obligatoire des étudiants de 5a) est organisée au mois de mai.
- Critères de sélection : PASS/LAS d'origine, volontariat, CESP et projet professionnel, liste au mérite...

► *La validation de la 6<sup>ème</sup> année est subordonnée à la remise d'un mémoire d'insertion professionnelle au mois de juin*. La validation définitive est prononcée au mois de septembre à l'issue des stages cliniques.

#### ► *Vos contacts*

Gestion des cursus étudiants (inscriptions administratives, conventions de stage, et résultats...)- Scolarité :

Espace 5D porte F (à côté de la bibliothèque universitaire)

M. Arthur DINANT : 05 57 57 10 70 (2a et 3a + CES)

Mme Nassima BENMAHI : 05 57 57 57 34 (4a et 5a, stages DOM-TOM)

Mme Malaika MONDESIR : 05 47 30 43 27 (6a + internes + thèses)

Gestion des enseignements (planning des cours et examens...)- UFR :

UFR Odontologie - secrétariat pédagogique - 3<sup>ème</sup> étage

Mme Véronique GUERRERO : 05 47 30 43 03

► *Documents complémentaires à consulter disponibles sur Apolline ou sur le site du Collège santé*

- Le livret des modalités de contrôle des connaissances (M3C)
- Le livret des enseignements optionnels

# Points de vigilance 6a

La validation de la 6a repose sur

## ***1. La présence obligatoire aux séminaires et la rédaction d'un projet professionnel***

Le nombre de séminaire est fixée chaque année en commission pédagogique. Vous trouverez les dates retenues sur le calendrier prévisionnel publié sur Apolline et du site du Collège Santé. Les journées consacrées à l'insertion professionnelle vous permettront de rédiger un projet sur lequel vous serez évalué.

### **En cas d'absence à un enseignement obligatoire :**

- prévenez le responsable d'enseignement
- déposez **dans les 48h le justificatif d'absence** auprès du secrétariat pédagogique à l'UFR

## ***2. La participation obligatoire à une action de formation continue retenue par l'UFR***

Vous serez accueillis au sein de congrès professionnels comme celui de l'AAP début octobre ou d'autres manifestations suivant le calendrier de l'année en cours.

## ***3. La validation des stages cliniques***

- Stages hospitaliers, sur votre site au CHU ou en périphérique
- Stage actif de 250h chez un praticien agréé (demande d'agrément à renouveler chaque année auprès de la Scolarité : fiche et liste disponibles sur le site du Collège Santé).

**Pour le stage actif, il est impératif d'établir une convention préalable à déposer minimum 15j avant. Le stage ne peut commencer avant la signature de cette convention, accessible sur p-stage.**  
<https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Odontologie/3-cycle-court>

## ***4. La validation des stages de prévention***

- Journée(s) obligatoire(s) en EHPAD
- Un stage de prévention au choix, en fonction de la liste au mérite
  - Ecoles maternelles, en partenariat avec la Mairie de Bordeaux
  - CREPS
  - Stages hospitaliers

**Pour les étudiants affectés hors bordeaux, sauf dérogation spéciale, vos terrains de stage doivent être choisis à proximité de votre affectation : contactez votre chef de service pour vérifier les possibilités offertes.**

## ***5. La validation d'un enseignement optionnel***

En cas de non validation en session 1, il sera possible d'accéder à une session 2

- Épreuve écrite sur les séminaires et les actions de formation continue
- Rattrapage des stages non effectués ou non validés
- Remise du mémoire d'insertion professionnelle

## ***6. Préparation de la thèse :*** cf Guide la thèse disponible sur Apolline